



Lettre d'information N°74 - 23 juillet 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

A la Une cette semaine !

Le Parlement a définitivement adopté la loi d'urgence agricole. Stockage de l'eau, concurrence déloyale, loup, SAFER, relations commerciales, simplification des normes... Ce texte modifie en profondeur de nombreuses règles qui concernent directement les exploitants.

Retrouvez les principales mesures dans notre décryptage.



A la une

Loi sur la souveraineté agricole : Le Parlement a définitivement adopté la loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles. Le texte renforce les outils de protection des agriculteurs face à la concurrence déloyale, simplifie plusieurs procédures administratives, sécurise les projets agricoles et hydrauliques, réforme les relations commerciales afin de mieux prendre en compte les coûts de production et la rémunération des producteurs. Explications.

Dans le reste de l'actualité

Aide GNR : Les entreprises de travaux agricoles et forestiers ont **jusqu'au 31 juillet 2026** pour demander l'aide exceptionnelle destinée à compenser la hausse du prix du gazole non routier (GNR) livré en avril et en mai. Depuis le 1er juillet, les démarches ont été allégées.

Reconnaissance de catastrophe naturelle : Un arrêté du 10 juillet 2026 paru au Journal officiel du 17 juillet 2026 porte constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs communes.

Boues d'épuration : Un arrêté du 17 juillet 2026 précise la composition du dossier à déposer pour solliciter une indemnisation auprès du fonds de garantie des risques liés à l'épandage des boues d'épuration urbaines ou industrielles. Ce texte complète un dispositif existant destiné à protéger les exploitants et propriétaires confrontés à des dommages sanitaires ou écologiques imprévisibles.

Plantations viticoles : L'instruction DGPE/DGPE/2026-408 du 13 juillet 2026 précise la mise en œuvre de mesures dérogatoires concernant les autorisations de plantations nouvelles de vigne. Afin de répondre aux perturbations du marché vitivinicole de l'UE, la validité de ces autorisations est prolongée.

Canicules 2026 : Les fortes chaleurs ont provoqué une surmortalité exceptionnelle dans les élevages français et dégradé les rendements des grandes cultures, selon les chiffres transmis par le ministère de l'Agriculture.